

ACCORD SUPPLÉMENTAIRE
à l'Accord sur la sécurité sociale
entre le Canada et la République d'Autriche

Le Canada
et
la République d'Autriche,

Désireux de modifier et de compléter l'Accord sur la sécurité sociale entre les
deux États, signé à Vienne le 24 février 1987,

Sont convenus des dispositions suivantes :